



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60.46.18.84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 05 mars 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 février 2020 s'est réuni le jeudi 05 mars 2020 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, JAUNET, CORMARY, CARTON
Messieurs MARVILLE, GROSPIRON, GRATTIERI

ABSENTS EXCUSES :

Madame DIVAY (Pouvoir à Madame CARTON)
Messieurs PALMER (Pouvoir à Madame DEL RIO)
Messieurs ROTHER (Pouvoir à Madame JAUNET)
Mme BOUTOILLE

ABSENTS :

Madame DENIS,

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Christel JAUNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 Février 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 03 février 2020

3/ Vote du compte administratif 2019 du budget général M14

Madame le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la commune d'Aumont en Halatte.

Les résultats du compte administratif ressortent pour l'exercice 2019 à :

Section de fonctionnement :

Report de l'exercice 2018 (excédent)	272 228,30 €
Dépenses	342 042,30 €
Recettes	456 673,22 €
Soit un excédent de fonctionnement 2019 de	114 630.76 €
Soit un Excédent de clôture à la fin de l'exercice	386 859,06 €

Section d'Investissement :

Report de l'exercice 2018 (déficit)	95 064 ,64 €
Dépenses	179 987,42 €
Recettes	350 584,81 €
Soit un excédent d'investissement 2019 de	170 597.39 €
Soit un Excédent de clôture à la fin de l'exercice	75 532,75 €

A cela s'ajoute les restes à réaliser de 207 129.22 € en dépenses, et 6 260 € en recettes

Soit un besoin de financement en investissement de 125 346,47€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Madame le Maire qui sort de la salle au moment du vote, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2019 de la commune d'Aumont en Halatte.

Après le vote du compte administratif, madame le maire réintègre la salle.

4/ Vote du compte administratif 2019 du budget M49 (eau et assainissement)

Madame le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du service Eau et Assainissement d'Aumont en Halatte.

Les résultats du compte administratif ressortent pour l'exercice 2019 à :

Section de fonctionnement :

Dépenses	17 424.22 €
Recettes	264 356.28 €

Excédent de clôture à la fin de l'exercice 246 932.06 €

Section d'Investissement :

Report de l'exercice 2019 (excédent) 1 842.81€

Dépenses	2 672 203.93 €
Recettes	2 878 730.34 €

Excédent de clôture à la fin de l'exercice 208 369.22€

A cela s'ajoute, les restes à réaliser en dépenses de 1 818 952.54 € et les restes à réaliser en recettes de 938 416,00 €,

Soit un besoin de financement de 672 167,32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Madame le Maire qui sort de la salle au moment du vote, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2019 Eau et Assainissement de la commune d'Aumont en Halatte.

Après le vote du compte administratif, madame le maire réintègre la salle.

5/ Approbation du compte de gestion 2019 du budget général M14

Le conseil municipal après s'être fait présenter le compte administratif de la ville pour l'exercice 2019, et après l'avoir approuvé, déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuver le compte de gestion de la commune dressé par le receveur pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Section de fonctionnement :

Report de l'exercice 2018 (excédent)	272 228,30 €
Dépenses	342 042,30 €
Recettes	456 673,22 €
Soit un excédent de fonctionnement 2019 de	114 630.76 €
Excédent de clôture à la fin de l'exercice	386 859,06 €

Section d'Investissement :

Report de l'exercice 2018 (déficit)	95 064 ,64 €
Dépenses	179 987,42 €
Recettes	350 584,81 €
Soit un excédent d'investissement 2019 de	170 597.39 €
Excédent de clôture à la fin de l'exercice	75 532,75 €

A cela s'ajoute les restes à réaliser de 207 129.22 € en dépenses, et 6 260 € en recettes

Soit un besoin de financement en investissement de 125 346,47€

6/ Approbation du compte de gestion 2019 du budget Eau et Assainissement

Le conseil municipal après s'être fait présenter le compte administratif du budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2019, et après l'avoir approuvé, déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuver le compte de gestion Eau et Assainissement dressé par le receveur pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Section de fonctionnement :

Dépenses	17 424.22 €
Recettes	264 356.28 €

Excédent de clôture à la fin de l'exercice 246 932.06 €

Section d'Investissement :

Report de l'exercice 2019 (excédent)	1 842.81€
Dépenses	2 672 203.93 €
Recettes	2 878 730.34 €
Excédent de clôture à la fin de l'exercice	208 369.22€

A cela s'ajoute, les restes à réaliser en dépenses de 1 818 952,54 € et les restes à réaliser en recettes de 938 416,00 €,

soit un besoin de financement de 672 167,32€

7/ Affectation de résultats 2019 budget M14

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2019 de la commune d'Aumont en Halatte, décide à l'unanimité d'affecter :

la somme de 125 347,00 € au compte 1068 de la section investissement
de reporter l'excédent, de 261 512,06€ au compte 002 de la section de fonctionnement.

8/ Affectation de résultats 2019 budget M49 eau et assainissement

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement de la commune d'Aumont en Halatte, décide à l'unanimité d'affecter la somme de 246 932,06 € au compte 1068 de la section investissement.

9/ Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du PLU

Madame COUTARD du cabinet VERDI présente aux membres du conseil municipal les règles du Plan local d'urbanisme. Il est présenté au conseil municipal les différents zonages et réglementations du PLU. Mme COUTARD répond aux différentes questions et justifie les dispositions. Il est précisé que le cahier de concertation a enregistré trois remarques, deux concernant des intérêts privés et la troisième est une remarque concernant l'entretien des clôtures, haies...

Madame le maire indique que le PNR, la DDT et la chambre d'agriculture ont été concertés et que leurs remarques ont été prises en compte.

Madame COUTARD rappelle que conformément aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme, que le projet de PLU ainsi arrêté sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA)
- A la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- Aux communes limitrophes, aux établissements publics de Coopération Intercommunale qui en ont fait la demande,
- A la Commission Départementale de la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Madame le maire précise qu'une réunion publique de présentation du PLU aux habitants se tiendra avant l'enquête publique.

Après cette présentation détaillée, le conseil DECIDE à l'unanimité de tire le bilan de la concertation et conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du code de l'urbanisme, d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h10.

 Le Maire,
C. JAUNET
